Envoyé en préfecture le 13/11/2024

Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID: 077-200040251-20241112-D_2024_7_13-DE



délibération : D_2024_7_13

Nombre de délégués en

exercice: 60

Présents: 47

Votants: 53

Objet: Nappe de
Champigny __ Demande
d'autorisation en vue
des prélèvements d'eau
à usage d'irrigation __
Avis de la Communauté
de communes Bassée
Montois

L' an deux mille vingt quatre, le mardi 12 novembre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Commune de Vimpelles, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le President.

Date de convocation du : 05 Novembre 2024

Titulaires: Madame BANOS Stéphanie, Madame DELATTRE Nadine, Madame FLON Martine, Madame GRANERO Agnès, Madame GUERINOT Laurence, Madame JACSONT Geneviève, Madame LEMORE Christine, Madame MOREAU Patricia, Madame PODOROJNIY Anastasia, Madame RIOTTE Corinne, Madame SAMSON Véronique, Madame SIVANNE Evelyne, Madame SOSINSKI Sandrine, Madame VERRIER Laure, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Monsieur CABOUSSIN Luc, Monsieur CAPMARTY André, Monsieur CARRASCO Alain, Monsieur CARRASCO Gérard, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur DEMAEGDT Bruno, Monsieur DENORMANDIE Roger, Monsieur FENOT Jean-Paul, Monsieur FENOUILLET Didier, Monsieur FORGET Michel, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur GYARMATHY Stéphane, Monsieur JAMBUT Gérard, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur LESAGE Cédric, Monsieur MASSET Julien, Monsieur MONDO Thierry, Monsieur PACHOT Joël, Monsieur POTAGE Jean-Claude, Monsieur RAY Daniel, Monsieur VERBRUGGE Christophe

Suppléant(s) en situation délibérante: Monsieur THIENARD Gérard, Monsieur LUCQUIN Gilles, Madame GERMANN Céline, Madame FORET Sylvie, Monsieur PEZET Eric, Madame RIBAULT Marie-Pierre, Monsieur CHAINEAU Francis

Pouvoirs:

Monsieur CHANTRE Brice a donné pouvoir à Monsieur GENON Fabrice Monsieur FRAPPAT Didier a donné pouvoir à Monsieur RAY Daniel Monsieur GODRON Charles a donné pouvoir à Madame SOSINSKI Sandrine Monsieur MAURY Yannick a donné pouvoir à Madame MOREAU Patricia Monsieur MIRVAULT Dominique a donné pouvoir à Monsieur PACHOT Joël Monsieur SOUCHAL Georges a donné pouvoir à Monsieur DELANNOY Jean-Pierre

<u>Absent(s)</u>: Madame CHARLES Sabine, Madame LETERRIER Carine, Monsieur BEAULIEU Raphaël, Monsieur DE RYCKE Régis, Monsieur HERMANS Emric, Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge

Excusé(s): Madame BENOIT Florence, Madame LEFEBVRE Julie, Madame RICHARD Gisèle, Monsieur BORZUCKI Jean-Claude, Monsieur CAMUSET Pascal, Monsieur CHANTRE Brice, Monsieur CHAUVIN Marc, Monsieur FLAMEY Francis, Monsieur FRAPPAT Didier, Monsieur GODRON Charles, Monsieur MAURY Yannick, Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur POULAIN Michel, Monsieur SOUCHAL Georges

Secrétaire de Séance : Madame Laurence GUERINOT

Envoyé en préfecture le 13/11/2024

Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID: 077-200040251-20241112-D_2024_7_13-DE

Vu le Code de l'environnement,

Vu l'arrêté inter préfectoral n°2024/12/DCSE/BPE/E du 25 septembre 2024 portant ouverture de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation unique pluriannuelle présentée par la Chambre d'Agriculture de la Région IIe de France en vue des prélèvements d'eau à usage d'irrigation sur la nappe de Champigny, Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 4 novembre 2024;

Considérant que la Chambre d'Agriculture de la Région IIe de France doit coordonner et encadrer les demandes de prélèvements en eau superficielles et souterraines, temporaires ou permanentes, par le biais de l'Autorisation unique des prélèvements :

Considérant la demande d'autorisation environnementale déposée par la Chambre d'Agriculture de la Région Ile de France en vue des prélèvements d'eau à usage d'irrigation sur la nappe de Champigny, pour une durée de 15 ans ;

Considérant le dossier de demande d'autorisation environnementale est soumis à enquête publique du 28 octobre au 29 novembre 2024 :

Considérant que, conformément au Code de l'environnement, notre EPCI étant inclut dans le périmètre de l'enquête publique, il appartient à la Communauté de communes de rendre un avis sur le projet, sous forme de délibération, au plus tard le 14 décembre 2024 (soit 15 jours suivant la clôture de l'enquête);

Considérant que les documents ont été transmis aux conseillers communautaires ;

Aussi, il est demandé au Conseil communautaire de rendre un avis.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

 Emet un avis favorable à la demande d'autorisation unique pluriannuelle présentée par la Chambre d'Agriculture de la Région IIe de France en vue des prélèvements d'eau à usage d'irrigation sur la nappe de Champigny.

Pour: 53 Contre: 0 Abstention: 0

Le Président, Roger DENORMANDIE

١

Emis le 12/11/2024, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 14/11/2024

Le secrétaire de séance

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun par courrier adressé au 43, rue du Général de Gaulle - 77 000 MELUN, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Elle peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Bassée-Montois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois.